

Les règles générales de classement à la nomination stagiaire : Catégorie B-NES

Cadres d'emplois de la catégorie B

Cadres d'emplois de catégorie B relevant du décret n°2010-329 (dits « B-NES » nouvel espace statutaire)

Se référer aux dispositions communes

Cadres d'emplois de catégorie B ne relevant pas du décret n°2010-329

Se référer aux statuts particuliers (1)

La structuration des cadres d'emplois de catégorie B

Exemple : technicien territorial

Trois (3) grades

- Promotion interne après examen professionnel
- + Recrutement stagiaire (concours interne, externe et 3ème concours)
- Promotion interne au choix
- + Recrutement stagiaire (recrutement sans concours)

Technicien principal de 1ère classe

Grade d'avancement

↑

B2

↓

B1

Technicien principal de 2ème classe

Grade de recrutement + d'avancement

↓

AVG

Technicien

Grade de recrutement

↓

AVG

Informations de gestion

Le répertoire des carrières (RCT) permet de connaître les règles de classement spécifiques à la situation de l'agent :

- <https://www.cig929394.fr/publications/repertoire-carrieres-territoriales>

(1) Les cadres d'emplois hors B-NES :

- Aides-soignants territoriaux
- Auxiliaires de puéricultures territoriaux
- Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux
- Techniciens paramédicaux (en voie d'extinction)
- Infirmiers territoriaux (en voie d'extinction)

AVG : avancement de grade

Les notions de B1, B2, B3 correspondent aux échelles de rémunérations des grades de la catégorie B

Pour connaître la liste des professions pouvant être prises en compte au titre services privés dans des fonctions au moins équivalentes à un niveau de catégorie B :

- Arrêté ministériel du 10 avril 2007

Pièces à demander à l'agent :

- Etat détaillé de l'emploi
- Copie du contrat de travail
- Pour les emplois en France : un certificat de l'employeur
- Pour les emplois à l'étranger : tout document attestant la réalité de l'activité
 - Les documents en langues étrangères doivent être traduits par un traducteur agréé
- Possibilité de demander les bulletins de paie et la présentation des documents originaux (conservation pendant au maximum 15 jours)

Le classement dans le premier grade d'un cadre d'emplois « B-NES »

Les stagiaires sans expérience professionnelle



Classement au 1er échelon

Ex: un agent, sans expérience professionnelle et sans service national, recruté dans le grade de rédacteur : classement au 1er échelon, IB: 329.

Les stagiaires avec une expérience professionnelle

Lorsque l'agent a la qualité de fonctionnaire

Le classement diffère selon la situation dans le grade d'origine

Fonctionnaires relevant d'un grade C1, C2, C3

Classement selon un tableau de correspondance prévu dans le statut particulier

Exemple

un fonctionnaire classé à l'échelle C2 sur l'échelon 10 est classé à l'échelon 8 sans ancienneté

Fonctionnaires relevant d'un autre grade de catégorie C

Classement à l'échelon comportant l'IB le plus proche de l'IB détenu avant leur nomination **augmenté de 15 points d'IB**

Exemple

un agent de maîtrise princ. (échelon 3 - IB 420) sera classé à l'échelon 6 (IB 431) du grade technicien

Fonctionnaires relevant d'un grade de catégorie A ou B

Classement à l'indice égal ou à défaut immédiatement supérieur à celui détenu dans le grade d'origine

Exemple

un technicien princ. 2ème classe (échelon 4 IB444) sera classé à l'échelon 7 (IB 452) du grade de rédacteur

ou

La reprise de services de droit public

Pour qui ?

- Contractuel de droit public
- Ancien fonctionnaire civil
- Ancien militaire
- Agent d'une organisation internationale ou intergouvernementale



Comment ?

Reprise de $\frac{3}{4}$
des services accomplis dans un emploi de niveau au moins équivalent à celui de la catégorie B

Reprise de $\frac{1}{2}$
des services accomplis dans un emploi de niveau inférieur

La reprise des services en qualité de salarié

Pour qui ?

Agent ayant des activités accomplies sous un régime juridique autre que celui d'agent public dans des fonctions d'un niveau au moins équivalent à celui de la catégorie B

Comment ?

Reprise de $\frac{1}{2}$
des services accomplis dans un emploi de niveau au moins équivalent à celui de la catégorie B



⚠ La reprise est limitée à 8 ans

Il est interdit de cumuler ces trois modalités de reprise des services entre elles. Toutefois, le cumul de l'une des modalités ci-dessus est possible avec les services suivants : service national, le service civique, et le volontariat international !

Le classement dans le deuxième grade d'un cadre d'emplois « B-NES »

Les stagiaires sans expérience professionnelle

Classement au 1er échelon

Les stagiaires avec une expérience professionnelle⁽²⁾

Services de fonctionnaire, d'agent public ou de salarié

Etape 1

Classement fictif dans le 1er grade du cadre d'emploi

Etape 2

Classement en application d'un tableau de correspondance à cette situation fictive

(2) Pour plus d'informations sur le classement en deux étapes :

- Article 21 (II) du décret n° 2010-329 du 22 mars 2010

Et le maintien d'indice personnel ?

Lorsque les règles de classement conduisent à classer les agents à un échelon doté d'un traitement inférieur à celui perçu avant leurs nominations, il est possible sous certaines conditions de maintenir leurs indices personnels

Personnes qui, avant leur recrutement, avaient été agent public contractuel

Prise en compte de la moyenne des six meilleures rémunérations mensuelles perçues en qualité d'agent public contractuel au cours des 12 mois précédant la nomination, à l'exclusion de tout élément accessoire lié à la situation familiale, au lieu de travail ou aux frais de transport

Personnes qui, lors de leur recrutement, avaient déjà la qualité de fonctionnaire